

Étude de potentiel Energies renouvelables (EnR)

Vous souhaitez intégrer efficacement les énergies renouvelables dans votre projet ou évaluer les solutions adaptées à votre site ? Vous réalisez un projet d'aménagement requérant une étude d'impact*, et souhaitez analyser les potentialités énergétiques ? Loire-Atlantique développement vous accompagne dans cette première étape stratégique en vous apportant une expertise technique, et en vous fournissant des éléments d'aide à la décision directement exploitables pour sécuriser vos choix.

Notre intervention vise à déterminer si le site, que vous envisagez, présente une opportunité réelle, que cela soit dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment, de la construction d'un bâtiment neuf ou de manière autonome.

Notre intervention distingue deux approches complémentaires :

- **L'étude de potentiel EnR**, applicable à tout type de site, visant à identifier et qualifier les solutions énergétiques renouvelables les plus pertinentes.
- **L'étude de desserte EnR**, réalisée dans le cadre réglementaire des études d'impact* pour les projets d'aménagement.

Un large panel de solutions analysées : biomasse (méthanisation, chaufferie bois), réseaux de chaleur, géothermie, aérothermie, aquathermie, hydroélectricité, éolien, solaire photovoltaïque et thermique, Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)...

Nous vous accompagnons pour :

- **Dresser un état des lieux complet du site** : typologie, usages, surfaces, besoins énergétiques actuels et futurs, infrastructures existantes...
- **Réaliser un diagnostic technique et réglementaire.**
- **Identifier et hiérarchiser le potentiel de développement des différentes filières EnR** et de leur valorisation locale (autoconsommation, mutualisation réseaux de chaleur...)
- **Effectuer une première analyse** et prédimensionnement technico-économique des solutions retenues.
- **Synthétiser les conditions de faisabilité et proposer des scénarios** optimisés au regard des enjeux économiques, environnementaux et réglementaires.

** [...] Toute action ou opération d'aménagement faisant l'objet d'une étude d'impact doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération. - [Article L300-1 du Code de l'urbanisme](#)*

Les grandes étapes de notre accompagnement

1. Collecte des données techniques, énergétiques et réglementaires du site et l'environnement proche.
2. Visite sur site pour évaluer les contraintes et opportunités.
3. Analyse multicritère : évaluation du potentiel EnR.
4. Rédaction du rapport : synthèse des résultats et recommandations.
5. Présentation du rapport.

L'étude de potentiel EnR peut se poursuivre par la mission d'[assistance à maîtrise d'ouvrage énergie et bas carbone dans un projet d'aménagement](#).

[Toutes nos offres énergies renouvelables](#)